



COMMUNE DE LANVEOC - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6

Du 23 septembre 2026 - DELIBERATION N° 16

Changement de dénomination du budget annexe « port de plaisance » en « zone de mouillage et d'équipement léger » (ZMEL)

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents : Mme Claire ADAM, Mme Cécile DABARD, Mme Sylvie DESPLAT, M. Laurent GUILLON, M. Richard KLEIN, M. Frédéric LAUDE, Mme Patricia MARCHETEAU, M. Frédéric MONFORT, M. Stéphane NESZTLER, Mme Yuna PENNEC, Mme Carine RENSONNET, M. Fabien ROHEL, Mme Julia ROUGE-GAY, M. Julien ROZEN, M. Christophe LEMEL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie LECAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile DABARD, Mme Laurence MARTIN ayant donné pouvoir à Mme Christine LASTENNET, M. Raymond SAGET ayant donné pouvoir à M. Stéphane NESZTLER.

M. Stéphane NESZTLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion la DGS.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer valablement

Vu les échanges avec le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) aux termes desquels il apparaît que le port de plaisance de la commune de Lanvéoc est une zone de mouillage et d'équipements léger (ZMEL),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du conseil municipal, budget commune, en date du 12 décembre 2023 adoptant la création d'un budget annexe d'un port de plaisance

Considérant que le port de plaisance est en réalité une zone de mouillage et d'équipement léger (ZMEL).

Considérant que le nom du budget annexe « port de plaisance » a été mal nommé

Considérant que le changement de dénomination ne remet pas en cause la gestion comptable en M4 qui reste un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renommer le port de plaisance en zone de mouillage et d'équipement léger (ZMEL).

Le secrétaire de séance,

M. Stéphane NESZTLER



Le Maire,

Christine LASTENNET